

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-016

du 09 mai 2022

n°016

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) : M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN

EXCUSES (3) : Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Marché de capture, ramassage et transport des animaux morts, blessés ou en état de divagation et gestion de la fourrière animale: autorisation de signature d'un marché

En mai 2019, la Communauté d'Agglomération a décidé, au regard des contraintes de matériels et de ressources humaines, de désigner un prestataire pour assurer les prestations de capture, ramassage et transport des animaux, mais également l'exploitation de la fourrière animale.

La désignation d'un prestataire unique permet de répondre aux besoins de la collectivité : la réalisation de prestations par des personnels qualifiés, et la continuité de service avec un seul interlocuteur chargé de trouver des solutions dès lors que les capacités de la fourrière deviennent critiques.

De plus, les animaux capturés sont mis à l'abri des vols et des conditions climatiques puisqu'ils seront déposés dans les box de fourrière et non plus dans les box de dépôt situés sur le parking.

Le marché arrivant à terme le 19 mai 2022, il a été prolongé par voie d'avenant jusqu'au 18 août 2022, mais il convient de le renouveler.

Le marché estimé à 167 000 € HT par an pour une période de 4 ans.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) transposable aux EPCI par l'article L5211-2 du CGCT et permettant au Président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles 3.III.4 et 3.III.4.3 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, relatifs aux compétences lutte contre la divagation d'animaux sur le territoire de la communauté et création, aménagement et gestion d'une fourrière destinée à l'accueil des animaux errants,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-016

du 09 mai 2022

n°016

page 2/2

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager une consultation en vue de conclure un marché de capture, ramassage et transport des animaux, et de gestion de la fourrière animale, l'estimation étant de 167 000 € HT par an pour une période de 4 ans.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de prestation de service de capture, ramassage et transport des animaux et de gestion de la fourrière communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier,

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

